

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absente excusée :

LE GUILLOUX Vanessa a donné procuration de vote à LEBLOND Christine.

Absentes : LACAILLE Estelle – LEMAITRE Stéphanie – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 – FINANCES LOCALES

7.5 – Subventions

Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel

de Prévention de la Délinquance (FIPD)

relative à l'installation d'un équipement de vidéo-protection sur la commune

- DEL2025-04-32 -

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux travaux et à l'environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il précise que dans le cadre de sa politique de prévention des risques et de protection et sécurisation des biens et des personnes, compte-tenu de l'apport de la vidéo-protection à la résolution de nombreux problèmes de délinquance et d'incivilités, la commune de Saint-Germain-sur-Ay souhaite installer une vidéo-protection sur son territoire avant fin 2025, soit :

- site n°1 : vidéo-protection de la station essence communale,
- site n°2 : vidéo-protection sur l'axe de circulation rue de la Mer,
- site n°3 : vidéo-protection rue de la Mer – commerces et zone de stationnement secteur plage.

Il précise qu'il convient d'autoriser M. Le Maire à présenter une demande de subvention auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance (FIPD).

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Le Conseil Municipal,
VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de sa politique de prévention des risques et de protection et sécurisation des biens et des personnes, la commune a décidé de déployer la vidéo-protection urbaine à l'ensemble de son territoire, selon le découpage et l'ordonnancement suivant :

- site n°1 : vidéo-protection de la station essence communale,
- site n°2 : vidéo-protection sur l'axe de circulation rue de la Mer,
- site n°3 : vidéo-protection rue de la Mer – commerces et zone de stationnement secteur plage,

CONSIDERANT QUE ce projet estimé à 51 000 € HT pour 4 caméras est susceptible de bénéficier d'un financement existant de l'Etat en investissement au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

CONSIDERANT les délais prévisionnels de déploiement, il convient de solliciter auprès du FIPD une dérogation à la règle de non-commencement des travaux pour réaliser ce projet dans les meilleurs délais,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et à l'environnement,

Après en avoir délibéré,
DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) un financement aux taux maximal de participation pour le déploiement de la vidéo-protection urbaine sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay sur l'année 2025 et à signer tous documents afférents ;

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès du FIPD une autorisation de démarrage anticipée pour ces travaux ;

Article 3 : de retenir le devis de l'entreprise Quallience comme prestataire de l'installation d'un système de vidéo-protection comportant 4 caméras sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay :

- site n°1 : vidéo-protection de la station essence communale,
- site n°2 : vidéo-protection sur l'axe de circulation rue de la Mer,
- site n°3 : vidéo-protection rue de la Met – commerces et zone de stationnement secteur plage

pour un montant de 50 315,95 € HT ;

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Article 4 : que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal commune 2025, en dépenses d'investissement, à l'article 2152.

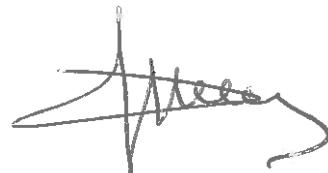
Adoptée à la majorité des votants
(11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 3 avril 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.